

Le social au service de la rentabilité

Détecter et prévenir la précarité pour favoriser le
bien-être professionnel

HR Neuchâtel – 25 octobre 2016
Centre social protestant du canton de
Neuchâtel - I. Baume et P. Borer

Précarité et emploi

ou quand la "précarité" s'invite dans la relation employé-e/employeur :

- Nature du contrat de travail (intérimaire, sur appel, partiel,...)
- Nature de l'activité professionnelle (horaires, pénibilité,...)
- Salaire de la branche (bas revenu, salaire versé par acompte)
- Contexte familial et social de l'employé-e (en perpétuel mouvement !)
- Santé de l'employé-e
- Absences (perlées ou de longue durée)
- ...

Conséquences pour l'employé-e

Au niveau personnel :

- Cumul d'activités lucratives à temps partiel (manque d'efficacité, épuisement, absentéisme,...)
- Problèmes de santé (fatigue, risque d'accident, arrêts médicaux,...)
- Soucis personnels et familiaux (diminution de revenus, perte du conjoint,...)
- Démotivation, perte d'estime de soi, ...

Au niveau financier :

- Revenus variables de mois en mois (difficulté à tenir un budget)
- Gestion difficile du budget (factures impayées, saisies de salaire,... et, parfois, renonciation aux traitements médicaux et dentaires)

Conséquences pour l'employeur

- Désinvestissement de l'employé-e
- Efficacité/rendement réduit (présentéisme)
- Absentéisme
- Relation conflictuelle, ambiance de travail péjorée,...
- Énergie importante à déployer autour de l'employé-e (en temps et en personnel)
-

Quelques indicateurs pour détecter une situation potentiellement précaire

- Changement de comportement de l'employé-e
- Changement de configuration familiale : mariage, séparation/divorce, naissance, décès du conjoint,...
(information communiquée à la caisse de compensation)
- Demandes d'avances sur salaire
- Saisie de salaire par l'Office des poursuites

- Problème de compréhension des documents reçus (difficulté à lire et comprendre des informations,...)
- Soucis de santé récurrents
- Statut (permis de séjour)
- ...

Moyens de prévention

- **Dialoguer et clarifier**
- **Informier et anticiper les besoins** (ex. annonce d'une séparation/divorce : vérifier si la personne est au clair par rapport à son avenir, lui suggérer des lieux d'aide, remettre des dépliants d'information)
- Avances sur salaire ou saisie de salaire (**communiquer des informations** sur les moyens d'être soutenu face à une situation financière difficile : lieux d'aide)

- **Vérifier la capacité des personnes** à comprendre leur environnement et à savoir y répondre (par méconnaissance, les personnes peuvent ignorer leurs droits, mais aussi leurs devoirs, au niveau administratif notamment).

Les **conséquences** peuvent être importantes, par exemple :

- subside d'assurance-maladie, pas d'effet rétroactif
- déclaration d'impôt non remplie, taxation d'office.

Prévention primaire : Informer

Le plus tôt possible :

- **Présenter**, à l'engagement, **la personne de "confiance" de l'entreprise**. Personne à laquelle l'employé-e peut faire appel en cas de besoin
- **Briser les tabous autour de certains thèmes** et remettre des documents d'information de sorte que l'employé-e comprenne l'intention de l'employeur (souci du bien-être de son employé-e)

- **Cibler la population** présentant déjà quelques risques (ex. problèmes de langue)
- **Proposer des ateliers de prévention** (ex. ateliers de prévention à l'endettement destinés aux apprenti-e-s ou aux futur-e-s retraité-e-s)
- **Organiser des séances sur des sujets à thème** (le budget, la gestion des conflits, l'assurance-maladie,...)
- **Parler de vos mandats avec des services externes** (si cela existe)

A proposer par l'employeur :

le prélèvement de l'impôt directement sur le salaire

Proposer un prélèvement volontaire de l'impôt directement sur le salaire, pour :

- tous les jeunes que vous engagez,
- les personnes passant du "permis B" au "permis C", celles qui se marient avec un conjoint suisse (ou déjà au bénéfice du "permis C"), ainsi que les personnes fraîchement naturalisées,
- et, pourquoi pas, à l'ensemble de vos collaborateurs.

Le montant de l'impôt est de loin le plus conséquent dans les situations d'endettement.

Rappel

La déclaration d'impôt doit être remplie chaque année impérativement, dès la majorité.

Conseil : Si vous engagez votre ex-apprenti à l'issue de son apprentissage, invitez-le à s'annoncer auprès de l'Office de perception de l'impôt, dès réception de son **1^{er} salaire** (et cela, quel que soit le mois de son engagement).

Les conséquences d'une déclaration d'impôt non remplie

Incidences sur :

- Le subside d'assurance-maladie (aide cantonale au paiement des primes)
- Le montant des impôts, y compris de la taxe militaire (taxation d'office)
- Les bourses d'études
- Les autres aides possibles selon les situations (tarif des crèches, complément d'aide sociale, avances pour les contributions d'entretien,...)

Prévention secondaire :

Agir au début du "trouble"

- **Dialoguer**
- **Inform**er sur les moyens existants pour soutenir la personne dans ce qu'elle traverse
- **Vérifier** qu'elle ait connaissance de ses droits et qu'elle sache où elle peut les solliciter
- **Orienter**

Prévention tertiaire et prise en charge

- **Soutenir**, à l'interne, la personne dans la problématique rencontrée : RH, assistant social ou autre spécialiste
- **Externaliser et déléguer** la prise en charge par mandat : ex. collaboration "NOMAD et CSP-secteurs juridique, conjugal et social". Autres ex. SSIE, Apiah,...

Quelques réflexes utiles

En cas de **changement de situation** (augmentation ou diminution de charges), adresses à communiquer :

- Guichet social régional (GSR) – (ORACE, OCAM, OCBE, aide sociale)
- Révision du montant des tranches d'impôt (Office de perception de l'impôt)
- Adresses de lieux d'aide

Et, en tout temps :

- Proposer le prélèvement de l'impôt directement sur le salaire

Le GSR (Guichet Social Régional)

La porte d'entrée pour les prestations sociales suivantes :

- **ORACE** (Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien)
- **OCAM** (Office cantonal de l'assurance-maladie)
- **OCBE** (Office cantonal des bourses d'études)
- **Office d'aide sociale** (complément d'aide sociale)

Exemple de situation : Jérémy

Jérémy vous informe de son divorce. Il est père de deux enfants de bas âge.

Que pensez-vous utile de regarder avec lui ?

Dans la situation de Jérémie, outre le **changement de statut**, il y a **des pensions alimentaires** à verser.

Un certain nombre d'adresses sera à lui communiquer.

Adresses importantes pour Jérémie :

- Le **GSR** (Guichet Social Régional) : pour un éventuel subside d'assurance-maladie
- **L'Office de perception de l'impôt** : pour une demande de réadaptation des tranches d'impôts
- L'adresse de **services d'aides**, si nécessaire (ex. service d'aide à la gestion de ses affaires administratives et financières)
-

Quelques sites internet

Recherche d'informations et de lieux d'aide :

- www.guidesocial.ch **Guide Social Romand** (site d'information sociale : lois, procédures et institutions)
- www.ne.ch (site cantonal, adresse des **Guichets Sociaux Régionaux**, normes appliquées)
- www.csp.ch (prestations du CSP de Neuchâtel en détail)
- www.neuchatelfamille.ch (des adresses pour tout problème)
- www.dettes.ch (conseils et renseignements en matière de dettes)
- www.frc.ch (modèles de lettres et de budgets,...)

Adresses utiles

Services sociaux privés (conseils en matières de **budgets** et de **dettes**) :

- **Centre social protestant**, bureaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds
- **Caritas**, Neuchâtel
- **Pro Infirmis** (rentiers AI, rente totale ou partielle)
- **Pro Senectute** (rentiers AVS)

Autres adresses

Recherche d'informations et de lieux d'aide (**conseil juridique**):

- www.csp.ch Permanences **téléphoniques juridiques** du CSP (bureaux à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds)
- www.oan.ch Permanences **juridiques** de l'Ordre des avocats (permanences hebdomadaires à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds)
- www.asloca.ch Association suisse des locataires, consultations juridiques en matière de **bail à loyer**
- ...

Autres adresses

Recherche d'informations et de lieux d'aide (**conseil conjugal**) :

- www.csp.ch consultations conjugales du CSP du canton de Neuchâtel (bureaux à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel)
- www.consultations-conjugales.ch (CSP et FAS)
- ...